

Réf : DCM/2015/n°16/7.5/25.02/16

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 12/02/2015
Date de l'affichage : 17/02/2015

SEANCE DU 25 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze,
Le VINGT CINQ FEVRIER à 17 H 30
Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Patrice DEVILLE, Claude LAURIE, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

Alain BAILLIEU à Claude LAURIE
Arnaud FOUREL à Patricia VAN DER LINDE Amandine JACINTO à Cédric BONATO
Secrétaire de séance : Hélène THELENE

OBJET :

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
CERCLE LANGUE D'OC**

Rapporteur : Le Maire

Par courrier en date du 1er décembre 2014, le Président du Cercle Langued'Oc nous a fait part de ses difficultés financières suite à l'organisation de la Sainte Estelle organisée sur la Commune du 6 au 10 Juin 2014.

Cette association avait obtenu un accord de principe d'aide financière du Conseil Général pour un montant de 10 000 € sous réserve d'aller visiter gratuitement le Site du Pont du Gard. Or, le Cercle Langue D'oc a été obligé de régler les entrées en plus de la location de deux cars, et a reçu après coup un avis défavorable du Conseil Général, les informant qu'ils étaient inéligibles à percevoir une subvention.

Au vu de tous ces éléments, il apparaît opportun de leur octroyer une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, et à l'unanimité :

- accepte la proposition mentionnée.

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 26/02/2015
- date d'affichage : 26/02/2015